Informations de base	
2017/0297(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision	Procédure terminée
Équivalence des inspections sur pied effectuées et équivalence des semences produites: au Brésil (des cultures productrices de semences de plantes fourragères et de céréales, et des semences de plantes fourragères et des semences de céréales); en Moldavie (des cultures productrices de semences de céréales, de légumes et de plantes oléagineuses et à fibres, et des semences de céréales, des semences de légumes et des semences de plantes oléagineuses et à fibres) **Subject** 3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux 3.10.06.02 Légumes 3.10.06.03 Céréales, riz 3.10.06.04 Plantes fourragères 3.10.06.05 Plantes textiles, coton 3.10.06.06 Plantes oléagineuses **Zone géographique** Brésil Moldavie	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/0297(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/8/11522